

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 20 novembre 2023 à 21 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 1200, rue du Pont, Saint-Lambert-de-Lauzon.

Un avis de convocation fut dûment signifié à tous les membres du conseil, le tout suivant les dispositions du Code municipal du Québec.

Sont présents :

M. Olivier Dumais, maire
M. Germain Couture, conseiller au siège n° 1
M. Renaud Labonté, conseiller au siège n° 2
M. Dave Bolduc, conseiller au siège n° 3
Mme Stéphanie Martel, conseillère au siège n° 4
Mme Caroline Fournier, conseillère au siège n° 5
Mme Anick Campeau, conseillère au siège n° 6

L'assemblée formant QUORUM sous la présidence de monsieur Olivier Dumais, maire.

Assiste à la séance : M. Éric Boisvert, directeur général et greffier-trésorier.

Point n° 2

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur Renaud Labonté
Appuyée par madame Anick Campeau
Il est résolu

284-23

D'adopter l'ordre du jour tel qu'il est présenté.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1.- Ouverture de la séance;
- 2.- Adoption de l'ordre du jour;
- 3.- Mesure disciplinaire à l'égard d'un employé-cadre;
- 4.- Période de questions;
- 5.- Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 3

Suspension administrative pour fins d'enquête de l'employé 612697

ATTENDU QU'il y a lieu pour la municipalité de faire enquête, afin de faire la lumière sur l'attitude au travail et les manquements qui auraient été commis dans l'exécution de ses fonctions par l'employé numéro de matricule 612697;

EN CONSÉQUENCE,

283-23

Sur la proposition de monsieur Germain Couture
Appuyée par madame Anick Campeau
Il est résolu

De suspendre avec traitement pour fins d'enquête l'employé numéro de matricule 612697.

De mandater le directeur général pour assurer l'exécution de la présente résolution, notamment pour conduire ou déléguer à une ressource externe cette enquête et faire rapport de ses conclusions au conseil municipal.

D'autoriser le directeur général à poser tous les actes requis pour s'adjoindre la ou les personnes ressources requises pour mener à bien cette enquête.

Point n° 4

Période de questions

Aucune question n'est soulevée.

Point n° 5

Levée de la séance

285-23

Sur la proposition de madame Caroline Fournier
Appuyée par monsieur Dave Bolduc
Il est résolu

À 21 h 05 de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Éric Boisvert, directeur général
et greffier-trésorier

Je, Olivier Dumais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec.

Olivier Dumais, maire